



Transfert au contentieux de notre prêt immobilier

Par **bea5210**, le **16/12/2020** à **11:39**

Nous avons eu quelques retard sur nos remboursements de prêt immobilier. Depuis le début j'ai demandé à mon banquier quoi faire sa seule réponse c'était faut payer, j'ai demander de faire report refuser. Ils nous ont mis des frais sans arrêt ensuite il a envoyé notre dossier au service recouvrement. Nous avons 6400 euros de retard mais depuis nous repayons nos mensualité, cette semaine j'ai déposé 4000 euros en plus sur le compte et qu'il mette les 2400 qui reste en fin de prêt. Comme réponse de leur part aucune solution à l'amiable ne semble être envisagé votre dossier est transmis à notre service contentieux. Ils n'ont jamais rien essayé de faire pour nous aider par contre ils se sont gavés de frais bancaires. Que puis je faire, faut il que je prenne un avocat j'attend conseil de votre part. Merci.

Par **youris**, le **16/12/2020** à **11:53**

bonjour,

sans connaître dans le détail votre affaire, difficile de donner une réponse pertinente.

aviez-vous prévenu votre banque que vous alliez avoir des difficultés pour respecter les échéances prévues ?

ce qui est certain, c'est qu'en signant le contrat de prêt, vous vous êtes engagés à rembourser les échéances aux dates convenues.

à ma connaissance, tous les contrats de prêts prévoient des pénalités en cas de retard de paiement des échéances.

il peut prévoir également le remboursement du capital restant dû ainsi que l'inscription de l'emprunteur aux fichiers de la banque de france.

vous pouvez prendre contact avec des associations de consommateurs comme l'Association des usagers des banques.

salutations